



Commune de Lucey

Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 20h en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIT EXCUSE

Rémi LOBROT

ÉTAIENT PRÉSENTS

BAILET M.C - HERLEM B. – HENAULT T. - COLLIN C - PAOLI I - SANTOS-GENET A - VITALLY C. –
LEVEQUE A. - HALLER F. – CROIZIER F.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Alexandra SANTOS GENET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
- Panneaux photovoltaïques salle des fêtes
- Incivilités
- Elagage
- Questions diverses

Pendant la discussion de l'approbation du procès-verbal du 10 février 2023, Monsieur CROIZIER François a quitté la séance du conseil municipal, exprimant ainsi son désaccord relatif à certains points du PV à adopter.

Le procès-verbal du 10 février 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

DELIBERATION A PRENDRE

Avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SALLE DES FETES

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a décidé de ne pas porter d'appel à Manifestation d'Intérêt pour trouver un tiers-investisseur commun pour 2 raisons :

- Le nombre de bâtiments et la taille des toitures n'étaient pas suffisantes pour trouver beaucoup d'intéressés
- Le SMAPS préfère laisser la possibilité aux communes de choisir avec qui elles souhaitent traiter.

Monsieur GEROUDET du SMAPS, propose son intervention lors d'un prochain conseil municipal.

INCIVILITES

Un lampadaire situé vers le tri sélectif au chef-lieu a été dégradé. Cela s'ajoute à toutes les incivilités déjà constatées : vol de drapeaux, dépôts de déchets à côté des containers du chef-lieu et des Puthods, dégradation de mobiliers urbains.

Fort de ce constat, Madame le Maire demande aux conseillers de repenser à la vidéo-protection.

ELAGAGE

Devis élagage jeux de boules :

Entreprise BERGER : 756 euros + 1500 euros TTC

Entreprise LEMAIRE : 840 euros TTC.

L'entreprise LEMAIRE est retenue pour cet élagage.

Devis abattage 3 arbres à Cremon :

Entreprise LEMAIRE : 1^{er} devis : 2064 euros TTC : abattage, élagage, évacuation des branches, troncs, nettoyage du chantier – 2^{ème} devis : 1704 euros TTC : abattage, élagage des branches, le bois reste sur place. Nettoyage du chantier. Une location d'une nacelle est faite par l'entreprise.

Un 2^{ème} devis va être demandé.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal enfants : suite à la réunion publique du 17 février et la rencontre avec Mme le Maire et les élus des commissions Scolaire et Vie Citoyenne le 4 mars, il a été décidé de la construction d'un poulailler sur un terrain communal situé au chef-lieu, vers les maraichers et d'une première après-midi intergénérationnelle jeux de société.

Madame le Maire a contacté la DREAL pour les informer du projet du CME et du choix du terrain. Il nous a été demandé d'envoyer un mail, le plan du poulailler et le plan du cadastre à la DREAL pour approbation.

Dates à retenir :

Rencontre entre jeunes pour échanger sur les projets et activités : vendredi 31 mars

Après-midi intergénérationnel jeux de société : samedi 1^{er} avril

Construction d'un poulailler : samedi 8 avril

Chemin de Vallière : Travaux pour une remise en état du chemin de Vallière sur 80 mètres linéaires, devis de l'entreprise VTM COUTURIER : 14 503.80 euros TTC.

Un 2^{ème} devis va être demandé à l'entreprise SOUMAILLE de Belley.

Traversée du chef-lieu

Madame le Maire demande qu'un relevé des radars soit fait en urgence par le 1^{er} adjoint, Bernard HERLEM afin d'en transmettre les résultats en gendarmerie. Les gendarmes veulent bien nous rencontrer. Les excès de vitesse sont très importants. Prévoir une rencontre avec le Territoire de Développement Local de Yenne et les élus, Thierry HENAULT, Bernard HERLEM, Isabelle PAOLI de la commission travaux et André LEVEQUE, conseiller municipal, pour penser un aménagement pour réduire la vitesse.

Plan Communal de Sauvegarde : Il est demandé au référent, Bernard HERLEM, de programmer une nouvelle rencontre pour l'élaboration de ce PCS et de contacter notre assurance Groupama qui peut également nous aider à le finaliser.

Suite à la sécheresse de 2022, il convient d'engager une réflexion pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les bâtiments publics. Voir avec Madame LALLART du SPANC de la Communauté de Communes de Yenne.

La Course du Cœur passera à Lucey le samedi 25 mars vers 19 h – 19 h 30. Pot d'accueil à la salle des fêtes.

Communauté de Communes de Yenne : Madame le Maire signale que quand un élu ne peut pas aller à une réunion de ses commissions, il faut informer la mairie pour qu'un autre élu puisse le remplacer.

Défibrillateur : problème de maintenance. Les électrodes sont bonnes jusqu'en 2024 mais problème d'acheminement des électrodes. Du fait de l'ancienneté du défibrillateur (2011) il nous est conseillé de le changer. Devis : 890 euros HT avec reprise de l'ancien appareil – 930 euros HT avec 10 ans de garantie – maintenance 120 euros/an.

Commission déchets : Franck HALLER, conseiller municipal de la commission déchets de la CCY nous a communiqué les points suivants :

Investissement dans le contrôle d'accès de la déchetterie : Le coût de cet investissement (35 000 euros) a été largement compensé par une baisse de 20 % du volume des déchets collectés : de 3 000 tonnes en 2021, le volume est passé à 2 400 tonnes en 2022.

Réévaluation de la redevance : la facturation du traitement des déchets par nos prestataires est en hausse. Pour atteindre un équilibre de fonctionnement et d'investissement, une redevance annuelle de 220 euros par foyer serait idéale, soit une augmentation d'environ 2 euros par mois. Le nouveau montant sera décidé lors d'un prochain conseil communautaire.

Conditions de travail de notre employé à la déchetterie : La pénibilité liée à la canicule sur le plateau de la déchetterie a conduit à réfléchir à une ouverture matinale uniquement pendant la période de juin à septembre. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Maire,

BAILET Marie Christine,



La Secrétaire,

SANTOS GENET Alexandra,